

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Préfet

le 08 août 2017

Messieurs les Présidents,

Certains d'entre-vous m'ont interrogé à la suite de l'annonce gouvernementale relative au gel de 300 millions d'euros sur les dotations aux investissements. Vous souhaitez connaître l'incidence pour la Meurthe-et-Moselle des reprises annoncées et si cette réduction des subventions est susceptible de remettre en cause des investissements des collectivités locales.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner depuis trois ans les crédits d'investissement n'ont jamais été aussi élevés en direction des collectivités locales.

Depuis 2015, le gouvernement s'est engagé résolument à renforcer le soutien à l'investissement public local, témoignant ainsi de son attention en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires a été votée dans la loi de finances 2017 ce qui s'est traduit notamment :

- par la reconduction et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement public local créé en 2016 ;
- par une augmentation de 33 % de la dotation d'équipement des territoires ruraux chaque année. C'est ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle l'enveloppe départementale DETR a progressé de 8 727 463 € en 2014 à 13 615 198 € en 2017.

L'État est ainsi devenu un des principaux financeurs de ces projets aux côtés des communes et intercommunalités.

S'agissant de l'exercice 2017, selon les éléments dont je dispose à ce jour, l'impact des gels de crédits s'avérerait limité puisqu'ils sont imputés sur la part encore non engagée comptablement à la mi-juillet des crédits.

Par dotation, la situation serait la suivante :

-dotation d'équipement des territoires ruraux DETR: l'enveloppe départementale 2017 est d'un montant de 13 615 198€. La reprise de crédits serait de 333 008€, soit 2,45 %, ramenant l'enveloppe 2017 à 13 282 190€. Je rappelle que l'enveloppe départementale 2016 était de 11 613 162€ et que j'ai donc disposé de 2 002 036€ de crédits supplémentaires de DETR en 2017. Même avec le gel, le département bénéficierait encore 1 669 028€ de plus qu'en 2016.

-fonds de soutien à l'investissement local 1 (FSIL) grandes priorités: enveloppe départementale 2017 : 4 775 684,49€. Gel envisagé : 268 997€ soit 5,63 %.

-fonds de soutien à l'investissement local 1 (FSIL) contrats de ruralité enveloppe départementale 3 068 747€. Gel envisagé 857 544€, soit 27,94%.

D'une manière générale, chaque année un état des lieux des crédits non engagés est effectué à l'été et selon la situation budgétaire, des crédits non encore engagés à cette époque de l'année peuvent être repris par le gouvernement pour diminuer la dette ou financer d'autres priorités conjoncturelles (exemple : feux de forêt, catastrophes naturelles, etc.).

S'agissant des quatre contrats de ruralité de Meurthe-et-Moselle, je rappelle qu'ils ont été signés entre le 2 décembre 2016 et le 26 juin 2017 pour le dernier. Les 4 conventions financières ont été adressées pour signature la semaine du 17 au 21 juillet 2017 après validation des opérations par les maîtres d'ouvrage.

Certaines opérations pourraient être reportées sur 2018. J'ai demandé au sous-préfet chargé de mission et aux sous-préfets d'arrondissement concernés de prendre des contacts avec les PETR et les maîtres d'ouvrage dont les opérations ont été retenues dans l'avenant financier 2017 pour convenir avec eux des solutions les moins pénalisantes en fonction de l'état d'avancement des opérations.

En Meurthe-et-Moselle, grâce à un travail d'anticipation, engagé depuis plusieurs années au sein de la commission DETR, avec le Conseil Départemental et avec les élus et les sous-préfets sur le terrain, les crédits non-engagés qui vont devoir être restitués sont très limités.

L'analyse montre qu'il s'agit en général de demandes déposées, mais dont le dossier n'était pas complet, car plusieurs procédures restaient à mener ou le plan de financement vis-à-vis d'autres financeurs n'était pas totalement bouclé.

Lorsque le dossier est complet, l'accusé de réception est délivré permettant ainsi le début des travaux et préservant la possibilité de financement sur l'exercice 2018.

D'une manière générale, j'ai demandé aux sous-préfets d'arrondissement de prendre l'attache des porteurs de projets dont le financement des opérations serait susceptible d'être reporté sur 2018, afin d'adapter au mieux les financements.

Au delà de cet épisode conjoncturel et comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, nous devons renforcer la coopération entre l'État, les collectivités locales (communes, intercommunalités, conseil départemental et conseil régional) pour parvenir à une définition commune et partagée des besoins de nos concitoyens en services et équipements publics dans leurs territoires.

Cette coopération renforcée doit également s'accompagner d'un appui au montage des projets, tant sur le plan technique que financier. C'est l'objectif poursuivi en Meurthe-et-Moselle par le projet " *de plate forme d'ingénierie publique*" dont l'organisation sera présentée à la rentrée. C'est aussi l'ambition du gouvernement avec la création d'une « *agence pour la cohésion des territoires* » annoncée par le Président de la République le 17 juillet 2017 lors de la conférence des territoires.

Nous devons renforcer et développer notre action au bénéfice de tous les territoires - ruraux et urbains - en mutualisant nos énergies, nos compétences et nos forces pour répondre aux besoins de nos concitoyens, et ainsi développer l'efficience de la dépense publique.

Soyez persuadés que je serai à vos côtés pour cette ambition généreuse et forte et je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe MAHÉ



- Messieurs les Présidents d'Intercommunalités